

Un plan d'investissement pour limiter le déficit en eau prévu pour 2050

Dossier de la rédaction de H2o
December 2022

Pour faire face à la crise de l'eau, le Comité de bassin Adour-Garonne adopte un plan d'investissement sur 10 ans devant limiter de deux tiers le déficit de 1,2 milliard de mètres cubes annoncé pour 2050.

Reuni en assemblée plénière le 8 décembre, le Comité de bassin est revenu sur les conséquences de la sécheresse qui a frappé le Grand Sud-Ouest cet été et une partie de l'automne. La gestion collective de cette crise et la coordination entre les services de l'État et les collectivités a permis d'assurer la continuité du service d'eau potable, mais les effets de la sécheresse sur les milieux et la vie aquatique ont été majeurs. Les retours d'expérience des organismes et opérateurs de l'État ainsi que des instances de bassin convergent vers des actions concrètes qui pourront être mises en œuvre dès 2023 sur les sujets de communication, de la gouvernance, de priorisation des usages et de consolidation du soutien d'été. La mobilisation des collectivités face à ces crises est au cœur des décisions du Comité de bassin pour anticiper l'été 2023 dans des conditions qui ne seront pas forcément aussi favorables qu'en 2022, où les réserves d'eau étaient pleines.

La planification opérée par le bassin Adour-Garonne devra permettre de réaliser les investissements nécessaires pour conjuguer les besoins des milieux et des usages, sur la base d'un plan d'investissement sur 10 ans devant garantir 850 millions de mètres cubes, permettant ainsi de combler deux tiers du déficit attendu pour 2050. Ce plan d'actions nécessitera des moyens financiers de l'agence de l'eau relevés de 30 %, et estimés entre 60 et 80 millions d'euros supplémentaires par an. Sur 2023-2024, ce sont 120 millions d'euros de travaux qui vont être engagés sur les sous-bassins (Adour, Charente, Dordogne, Garonne, Gironde, Lot, Tarn-Aveyron ainsi que les Nappes profondes) pour limiter les impacts et adapter les territoires aux changements climatiques. Ces travaux reposent sur un mix de solutions : utilisation de l'eau, recharge des nappes, développement des zones humides, évolution des systèmes agricoles, optimisation des retenues existantes et création de nouvelles réserves liées à des projets de transition agroécologique.

Communiqué